

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
 LOT, DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11
 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'a-
 bonnement
 un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 MM. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à				
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »	
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.	

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 25 Mars 1876

Les deux questions, ou plutôt les deux incidents du moment, sont la question de l'amnistie et celle des remaniements dans les préfectures.

Seize préfets quittent leurs postes; d'autres ne sont que déplacés. D'après la plupart des journaux de la gauche, cette mesure est tout à fait insuffisante, et il est indispensable de destituer ou de déplacer la moitié environ des autres administrateurs départementaux. Les organes bonapartistes, au contraire, se plaignent des rigueurs de M. Ricard. Nous croyons pour notre compte, que M. Ricard se montre tout simplement équitable et modéré.

Voici quelques détails :

Il y a cinq révocations, celles de MM. Pascal, de Sandrans, de Tracy, Guignes de Champvans, et de Foucault.

Deux préfets, MM. Doncieux et de Serres sont mis en disponibilité, ce qui veut dire qu'ils recevront 6,000 fr. par an, en attendant une autre compensation.

Trois sont admis à la retraite : ce sont MM. Patinaud-Champagnac, Raffier-Dufour et Fer-rand.

M. Desprès est appelé à d'autres fonctions : on dit qu'il est nommé à une recette particulière des finances.

Neuf préfets changent de résidence avec avancement : M. Gizolme passe d'Albi à Nîmes; M. Decrais, de Nice à Bordeaux; M. Albert Gigot, de Besançon à Nancy; M. Darcy, d'Arras à Nice; M. de Crisenoy, de Laon à Versailles; M. Limbourg, de Versailles à Rouen; M. Lizot, de Rouen à Lille; M. Sazerac de Forges, de Châteaurox à Orléans; M. le marquis de Nadaillac, de Pau à Tours.

Huit anciens préfets, nommés sous le gouvernement de M. Thiers, sont réintégrés : ce sont : MM. Doniol, qui a été préfet de l'Isère, de la Loire-Inférieure et de Meurthe-et-Moselle; Paul Dumarest, du Jura; Ach. Delorme, du Calva-dos; Paul Cambon, de l'Aube; Henri de Brandon, de la Côte-d'Or; Tenaille-Saligny, de la Charente-Inférieure; Louis Tirman, des Ardennes; Louis Oustry, d'Alger.

Quatre nouveaux préfets sont compris dans le mouvement : MM. Patinot, Félix Renaud, Her-belle et Develle.

Les propositions en faveur de l'amnistie passionnent peu les journaux, à l'exception de la presse chérie de Belleville et de la Villette. Cette question est merveilleusement traitée dans le *Journal des Débats*, par M. John Lemoine, membre de l'Académie française. Nous regrette-rions de priver nos lecteurs de son petit article,

qui est un feu roulant d'ironie, de bon sens et de verve gauloise :

Le ministère s'est conduit à la fois avec résolution et avec esprit en réclamant l'urgence pour la proposition d'amnistie. Il importe de donner le plus promptement possible un coup de canif ou un coup d'épingle dans ce ballon rouge de magasin de nouveautés, créé pour l'annonce. Ceux-là même qui le tiennent, et qui se promènent avec leur caplif sur les boulevards, voudraient bien que la ficelle pût casser; ce sera leur rendre service que de la couper, et de laisser cette réclame électorale s'en aller dans une autre partie. Ce n'est pas nous que la question gêne, c'est ceux qui l'ont soulevée, contraints et forcés, et qui seraient bien fâchés d'être pris au mot.

La forme du gouvernement ayant été décidée par le résultat des élections, la République étant établie, il faut que le gouvernement se mette à la tête du parti conservateur, et il faut qu'un parti conserva-teur se fasse dans la République. S'il ne se fait pas en dedans de la République, il se fera en dehors; et, la monarchie étant hors de cause, il est inutile de dire à quelle autre forme de gouvernement iraient les forces conservatrices. M. le ministre de l'inté-rieur a donc eu raison de dire que la meilleure poli-tique républicaine serait celle qui assurerait le repos et la paix civile du pays.

Ce n'est point, du reste, que la tranquillité pu-blique nous paraisse menacée par la proposition d'amnistie, même quand elle serait adoptée. Per-sonne ne la prend au sérieux; tout le monde sait que c'est une lettre de change souscrite dans les réunions électorales. Dans toute cette comédie par-lementaire, il n'y a qu'un homme qui ait fait en-tendre un langage ému et vrai, et nous n'hésitons pas à nommer M. Raspail. Nous ne pouvons nous défendre d'une certaine déférence pour ce prison-nier légendaire, pour ce vieux interné. Celui-là du moins a souffert et payé; et c'est lui qui a fait appel aux seuls sentiments qu'on ait le droit d'invoquer : ceux de la clémence et du pardon. « Les scélérats convertis, dit-il, sont redevenus des hommes. Vous préchez un Dieu qui pardonne au repentir, pour quelque crime que ce soit. Vous n'êtes donc pas chrétiens! »

Ainsi posée, la question de l'amnistie peut être discutée, et nous serions les premiers à la traiter avec des sentiments de charité. Mais ce n'est pas ainsi qu'on la pose. Ce n'est pas un pardon qu'on demande pour les criminels, c'est une réparation. C'est eux qui sont les innocents, c'est nous qui som-mes les coupables. Après l'amnistie, ils réclame-ront des indemnités. C'est nous que l'on somme d'aller la corde au cou et la tête couverte de cen-dres, — cette corde qu'ils nous réservent et ces cendres qu'ils ont faites avec Paris, — d'aller faire amende honorable devant ces sauvages qui ont dés-honoré la France et épouvanté le monde par leurs crimes!

Et au fond, ce qu'il y a de plus pitoyable et de plus odieux dans toute cette mise en scène, c'est l'hypocrisie. Pour nous, conservateurs, réaction-naires, tous ce qu'on voudra, la rentrée des déportés ne changerait rien à nos relations mutuelles. Nous sommes ennemis, et nous nous connaissons comme tels. Mais ceux qui crient le plus fort pour le retour de leurs frères seraient bien déçus et bien mal-heureux si on les leur rendait. Tant que Lazare est là-bas, *extra muros* ou au delà des mers, il ne peut pas demander sa place à table et sa part du gâteau, ou venir la nuit tirer ses amis par les pieds. Mais, une fois revenu, il vous dira : « Que faisiez-vous pendant que je ramais? Vous émargiez tranquille-ment et régulièrement au budget. Que faisiez-vous pendant que j'avais froid et faim? Vous vous mettiez

le dos au feu, le ventre à table; et quand j'avais soif, vous alliez à la buvette. » Prenez garde à vous, charlatans d'amnistie, voilà les Parents Pauvres qui frappent à vos portes! Et si l'on pouvait jouer avec la justice, nous demanderions qu'on vous les rende tout de suite, sur l'heure.

JOHN LEMOINE.

Avant-hier, jeudi, à la Chambre des députés, on a distribué un amendement au budget, signé de MM. Boyssset, Barodet, Margue, Lockroy, Madier de Monjaï, Louis Blanc, Georges Périn, Floquet, Turigny, Ordinaire, Martin, Nadaud et Duportal, et portant suppression pure et simple du budget des cultes.

On peut être assuré que cet amendement, quand viendra la discussion, sera repoussé par une majorité écrasante. Il aura, en définitive, le même succès que l'amnistie, ce qui prouvera clairement que dans le parti triomphant, c'est-à-dire dans le parti républicain, les radicaux et les intransigeants ne sont qu'une très faible mi-norité.

Le centre gauche et la gauche républicaine se sont reconstitués, mais l'ancienne *Union répu-blicaine* ou extrême gauche n'a pas voulu se reformer en groupe séparé des autres groupes de la gauche. Une réunion a été tenue, dans laquelle on a déclaré qu'on ne se réunirait plus, séparément du moins. « L'union, a-t-on dit, et la cohésion de la majorité républicaine restent le grand intérêt comme la volonté de la démoc-ratie... il n'y a pas lieu de constituer de grou-pes. » Déclaration tardive et vaine, puisque, deux groupes sur trois, dont la gauche se com-posit, sont déjà reconstitués et que le troisième, celui-là même qui refuse de se reformer, se trouve reconstitué, quoi qu'il en dise, par la force des choses.

On lit à ce sujet dans le *Journal de Paris* :

Tout ce qui n'appartient pas à la gauche ou au centre-gauche, fait partie, en effet, de l'extrême gauche, et se trouve ainsi comme relégué ou re-poussé à part et séparément du reste de la gauche. Il y a donc comme autrefois un centre gauche, une gauche et une extrême-gauche. Que celle-ci se réunisse ou non — et nous ne voyons guère com-ment les députés qui en font partie pourraient s'entendre ou se concerter sans se réunir, — elle n'en existe pas moins à l'état de groupe distinct des autres groupes de la gauche. Par conséquent, la déclaration faite par l'extrême gauche « qu'il n'y a pas lieu de constituer de groupes » n'a qu'une por-tée platonique. A moins qu'on ne veuille la consi-dérer comme un blâme dirigé par l'extrême gauche contre les groupes républicains qui ont méconnu « le grand intérêt et la volonté de la démocratie », en se constituant en groupes séparés.

Les auteurs de la déclaration de l'extrême gauche n'ont pas d'ailleurs songé que l'unité ou la cohésion, qu'ils voudraient imposer à la majorité républi-caine de la Chambre des députés, ne serait réalisable

qu'autant que les groupes divers qui composent cette majorité adopteraient un programme commun. C'est la diversité des programmes qui a produit la distinction des groupes. Aussi longtemps que les programmes continueront d'être divers, l'unité de majorité républicaine poursuivie par l'extrême gauche sera aussi impossible à réaliser que la qua-drature du cercle. Comment former une majorité unie, lorsque l'on professe des idées différentes sur les points principaux de la politique générale; lors-qu'on n'est d'accord ni sur la politique intérieure ni sur la politique extérieure; lorsqu'on n'entend régler de la même manière ni les rapports de l'Eglise et de l'Etat, ni les rapports des classes entre elles; lorsqu'on est en un mot divisé en matière politique, religieuse et économique?

Les conservateurs qui, comme nous, ont ac-cepté l'état des choses actuel, et veulent en tirer les meilleurs résultats possibles, pour la Société, pour l'Eglise et pour la prospérité nationale, doivent se réjouir du maintien des trois groupes anciens de la gauche. Il est manifeste que, dans toutes les questions importantes de haute poli-tique, le programme radical sera complètement écarté.

Les feuilles bonapartistes sont forcées de faire l'éloge du langage tenu par M. Ricard, ministre de l'intérieur, dans la question de l'amnistie. On sait que M. Ricard a réclamé, dans les ter-mes les plus dignes, l'urgence des propositions pour qu'on n'agite plus le Pays avec une pareille question exploitée par les passions les plus dé-testables. Voici comment s'exprime le *Pays*... le *Pays* de MM. de Cassagnac :

L'amnistie est mort-née.

On est allé droit au fantôme rouge, et il s'est éva-noui, comme il s'évanouira toujours, chaque fois qu'on aura le courage de le braver.

Le ministère a fait son devoir.

S'il persévère dans cette politique fermement con-servatrice, il aura tous les honnêtes gens avec lui.

Et Croquemitaine!... que devient Croque-mitaine rouge qui devait tous nous manger?... Nous pouvons donc nous sauver tous seuls, sans aller chercher à Chishurst un adolescent, qui sans doute est fort innocent des fautes de son père, mais qui aurait toujours la pensée filiale et généreuse de le venger par la guerre!

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 mars.

Les radicaux tiennent à éloigner ou à prolonger la discussion. Ils ont trouvé un prétexte pour tem-poriser, et le plus spécieux, le plus respectable des prétextes. Il a fallu s'incliner devant les scrupules que M. Allain-Targé a exprimés à la tribune. Est-on sûr que les nouveaux députés soient bien au courant de la question? Ont-ils lu les enquêtes, rapports, projets de lois, faits-divers parlementaires qui ont été distribués aux membres de l'ancienne Chambre? Leur conscience enfin est-elle assez éclairée? M.

Allain-Targé a demandé que l'on fit l'inventaire de ces documents qui restent aux archives, afin de les distribuer aux nouveaux venus. S'il n'y en a pas assez, M. Allain-Targé ne va pas jusqu'à demander la réimpression d'une dizaine d'énormes volumes; mais il faut à tout prix se procurer les plus importants, et, pour ce qui est des autres, si l'on ne peut pas en distribuer à tout le monde, on comprend bien qu'il faudra plus longtemps pour que chacun les lise. Tout cela n'est qu'un prétexte pour éloigner la discussion, dans un intérêt dont il est difficile de se rendre compte.

M. Ricard l'a bien compris, et il l'a fait comprendre à la Chambre; mais que pouvait-il faire de plus, et que pouvait faire la Chambre elle-même? Il est clair que la demande de M. Allain-Targé est de celles qu'il ne serait pas convenable de repousser. On distribuera tous les documents qui existent encore, mais il faut d'abord les rechercher. M. Faye, questeur, a demandé pour cela qu'on attendit. Il a donc été résolu, contrairement à ce qui avait été décidé, que la commission chargée d'étudier les propositions d'amnistie serait nommée plus tard. C'est un succès pour M. Allain-Targé, et qui témoigne de l'ingéniosité de son esprit; mais le pays, qui a hâte d'être fixé sur le sort de ces demandes d'amnistie, mais les familles des condamnés qui ne comprennent pas toutes les finesses parlementaires, mais les condamnés eux-mêmes, s'ils savent jamais quelque chose de cette discussion, n'apprécieront peut-être pas ce succès à sa juste valeur.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Il s'est élevé, entre le journal *l'Univers* et M. le vicomte d'Haussonville une discussion dans laquelle nous ne nous croirions pas le droit d'intervenir si le journal dont il s'agit n'avait profité de cette occasion pour attribuer au centre droit de l'ancienne assemblée un rôle qu'il n'a jamais joué et pour faire peser sur lui une responsabilité qu'il n'a jamais encourue dans l'échec de la tentative de restauration monarchique.

Le centre droit dans ces tristes circonstances, n'a rien fait, rien dit de plus que la droite modérée et l'extrême droite. Il était représenté, comme chacune des fractions de la majorité, par deux de ses membres dans la commission des Neuf présidée par le général Changarnier.

Tout le monde était d'accord et lorsqu'a paru la lettre de M. le comte de Chambord personne n'a pensé qu'il fût possible de continuer à poursuivre la restauration de la Monarchie.

Toutes les fractions de la majorité ont donc pensé, parlé, agi de même, et il ne saurait y avoir de responsabilité distincte par le centre droit.

A propos des propositions déposées au Sénat et à la Chambre des députés par M. Victor Hugo et par M. Raspail, la France rappelle les diverses amnisties spontanément accordées par les gouvernements monarchiques, notamment l'amnistie de 1837 (sous le gouvernement de Juillet) et celle de 1869 (sous le second Empire).

Voici le texte de l'ordonnance royale édictant l'amnistie de 1837 et du rapport qui y était annexé :

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Un grand acte de clémence était depuis longtemps le vœu de votre cœur; mais, avant de l'accomplir, il fallait que les partis vaincus ne pussent attribuer l'oubli de leurs fautes qu'à votre générosité. L'ordre est affermi; votre gouvernement reste armé de lois salutaires qui ont sauvé la France, et serviraient de nouveau à réprimer toutes les tentatives criminelles auxquelles des hommes incorrigibles oseraient encore se livrer. La garde nationale et l'armée viennent de saluer de leurs acclamations votre présence. La nation entière s'associe aux émotions de votre cœur paternel, en voyant approcher une union qui va perpétuer votre dynastie.

Votre majesté a jugé que le moment était venu de donner cours aux inspirations de son âme. Elle fera descendre du haut du trône l'oubli de nos discordes civiles et le rapprochement de tous les Français. Un tel acte ne peut plus être qu'un éclatant témoignage de la puissance de l'ordre et des lois. Votre gouvernement, après avoir plus combattu et moins puni qu'aucun autre, aura tout pardonné.

Conformément aux ordres de Votre Majesté, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet d'ordonnance qui suit.

Je suis, avec respect,

De Votre Majesté,
Le très humble, très obéissant et très fidèle sujet.

BARTHE.

ORDONNANCE DU ROI.

Art. 1^{er}. Amnistie est accordée à tous les individus actuellement détenus dans les prisons de l'Etat, par suite de condamnations prononcées pour crimes et délits politiques.

Toutefois, la mise en surveillance est maintenue à l'égard des condamnés à des peines afflictives ou infamantes, ainsi qu'à l'égard de ceux qui y ont été assujettis par jugement.

Art. 2. La peine prononcée par la cour des pairs contre les nommés Victor Boireau et François Meunier est commuée en celle de dix ans de bannissement.

Art. 4. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes, et notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait aux Tuileries, le 8 mai 1837.

LOUIS-PHILIPPE.

La France cite également avec beaucoup d'à-propos le passage suivant du testament du duc d'Orléans :

« Comme c'est M. le comte Molé qui m'a marié, qui a reçu mon fils aîné à sa naissance, comme il a rattaché à mon mariage, le GRAND ACTE DE L'AMNISTIE, ce premier pas vers la fusion de tous les Français par l'oubli du passé et un intérêt commun dans l'avenir, je veux lui donner un témoignage spécial de mes sentiments et je le prie d'accepter les deux tableaux de Mignon, de mon ami Scheffer, et qui sont parmi ceux de ma galerie que j'aime le mieux. »

M. le comte Molé était en effet président du conseil en 1837 et il avait efficacement contribué à l'amnistie en triomphant des résistances que la généreuse pensée du Roi rencontrait dans certaines fractions du parti conservateur.

Quant à l'amnistie de 1869, elle était contresignée par M. le maréchal Vaillant, Magne, de Chasseloup-Laubat, de Forcade, Rigault de Genouilly, Gressier, La Tour d'Auvergne, Bourbeau, Alfred Leroux.

M. Emile de Girardin rappelle avec une très légitime fierté qu'il a énergiquement appuyé ces deux mesures. Il a eu raison et les deux gouvernements dont nous parlons ont eu raison d'agir comme ils l'ont fait.

Seulement, M. Emile de Girardin reconnaît lui-même très loyalement que la situation n'est pas aujourd'hui ce qu'elle était en 1837 et en 1869. D'abord les condamnés de la Commune sont beaucoup plus nombreux, en général, que ceux auxquels la monarchie de Juillet et l'Empire ont fait grâce. Ensuite, l'amnistie à ces deux époques, n'était pas réclamée d'une manière hautaine comme une véritable réhabilitation. Elle conservait le caractère d'un acte de clémence, spontanément accompli. Si la Monarchie eût été rétablie en 1873, elle aurait probablement accordé, sans qu'on la lui demandât, l'amnistie que la République est obligée de refuser.

LES PROPHÉTIES DE CHARLES XV sur Napoléon III.

Un ancien diplomate, M. Léonzon le Duc, publie dans *l'Europe diplomatique*, que dirige M. Jules Hansen, une très-intéressante étude sur le feu roi de Suède Charles XV, qu'il a connu particulièrement.

Nous trouvons dans cette étude une appréciation bien curieuse et bien exacte de Napoléon III par le souverain suédois :

J'étais à Stockholm au coup d'Etat du 2 décembre 1851, dit M. Léonzon le Duc, et je dois dire que, dans les cercles diplomatiques, on en fut plutôt stupéfait qu'émerveillé. Même à la cour, malgré la parenté des Bernadotte avec les Bonaparte, on n'y applaudit pas sans réserve.

« Napoléon, me dit le prince royal, a joué gros jeu et il a gagné, c'est bien; mais qu'il fasse attention! le voilà condamné à gagner toujours; au premier échec il est perdu! »

Dès ce moment, Charles XV suivit avec une attention marquée les brillantes évolutions du météore impérial. D'abord il s'étonna, puis il admira, enfin il fut comme fasciné. Tandis que certaines chancelleries, et des plus hautes, s'obstinaient à n'appeler le nouvel empire que « cet établissement, » il y voyait une fondation impérisable.

« Je suis allé à Paris en 1862, me disait-il en se promenant avec moi sous les ombrages de son château d'Ulriskdsal, j'ai conversé avec l'empereur. C'est un grand homme; désormais, je le prends pour conseiller et pou

guide; tout ce qu'il fait est bien.

« Et l'expédition du Mexique? insinuai-je timidement.

« L'expédition du Mexique? Je ne la comprends pas; mais du moment que l'Empereur l'a ordonnée, ce doit être bien. »

Plus tard, notamment en 1865, en 1867 et 1868, je revis le roi Charles XV. Son enthousiasme me parut singulièrement amorti; il ne me parlait plus de l'Empereur que fugitivement et d'un air soucieux. En 1869, il se montra plus expansif.

Je n'oublierai jamais ma première entrevue avec lui dans ses petits appartements du château de Stockholm.

« Eh bien! me dit-il brusquement au moment où je franchissais le seuil de son cabinet, il est flambé. »

Je m'arrêtai tout étourdi, fixant sur lui un regard interrogateur, et comme attendant une explication.

« Parbleu, reprit le Roi, je parle de Napoléon III. Ah! il a laissé écraser le Danemark, il a laissé écraser l'Autriche, il a laissé fusiller Maximilien; l'impératrice Charlotte est folle. Son tour viendra et sans beaucoup tarder. Quant à moi, et je ne suis pas le seul, je le regarde comme fini. Ne vous disais-je pas jadis que lorsqu'on est arrivé par les moyens dont il s'est servi, on est condamné à réussir toujours? Et moi qui avait mis en lui une confiance aveugle, moi qui le vantaï comme le plus profond, le plus habile des politiques! Quelle déception! »

Il y a, dans ces appréciations, de véritables prophéties. On va voir que le monarque suédois n'était pas beaucoup plus tendre pour l'entourage de Napoléon III :

Puis Charles XV passa en revue les principaux conseillers de l'Empereur, s'exprimant sur leur compte en termes plus que sévères.

« Rouher, ajouta-t-il, parlons-en de Rouher. En Suède, j'en aurais à peine voulu pour président de mon collège de commerce. Rouher, premier ministre! Je l'ai jugé surtout à son discours sur le Slesvig quand, faisant allemand ce qui est danois et danois ce qui est allemand, il montrait si bien qu'il ne savait pas un mot de la question. Et les trois tronçons, et les jamais, et la dépêche italienne, et la plus grande pensée du règne, etc... Vrai, si cet homme-là eût pris un brevet pour chacune de ses inventions, il serait l'homme le plus breveté du monde entier. Avec des conseillers de cette espèce, on peut mener une aventure, on perd un empire. »

Chronique religieuse

Les frères des écoles chrétiennes avaient intenté au *Progrès de l'Est* un procès en dommages-intérêts pour diffamation. Ce journal avait qualifié leur enseignement d'antinationnel et d'antifrançais.

Le tribunal a fait justice de ces accusations en condamnant le gérant du *Progrès de l'Est* à 4,000 francs de dommages-intérêts, avec insertion du jugement dans dix journaux au choix des demandeurs.

« Le grand publiciste qui traitait de baraque l'église du Sacré-Cœur s'exprimait ainsi naguère : « Il est plus que temps d'établir de vastes courants d'air dans cette jésuitière où les chauve-souris et les araignées cléricales accomplissaient leur œuvre ténébreuse. » Est-ce une métaphore ou bien de l'épilepsie? *Risum teneatis, amici!*

« Vingt-neuf prêtres du diocèse de Posen ont été poursuivis pour avoir assisté à une cérémonie. Ne reconnaissant nullement la compétence du tribunal, ils ne répondaient pas aux questions posées. Les témoins qui n'étaient autres que des records furent appelés; ils déposèrent que tous les ecclésiastiques cités étaient présents à la fête et ils allaient prêter serment, lorsque deux prêtres se levèrent, et pour empêcher de faux serments, prouvèrent purement et simplement leur *alibi*. Le tribunal n'ayant plus aucune confiance dans les témoignages de ces individus, acquitta les prévenus, mais le ministère public, qui ne se tient pas pour battu, a fait appel et poursuit les mêmes ecclésiastiques.

« M. Auguste Nicolas, l'écrivain religieux bien connu, vient de faire paraître : *La Raison et*

l'Evangile. Cet ouvrage est suivi de : *Considérations sur les Universités catholiques*.

« *L'Impartial du Finistère* nous donne sur M. de Mun quelques détails biographiques :

M. Albert de Mun est né à Lumigny, dans le département de Seine-et-Marne, le 28 février 1841.

Entré à l'école de Saint-Cyr en 1860, il a servi pendant quinze ans. Il était depuis quatre ans officier d'ordonnance du général de Ladmirault, gouverneur de Paris, lorsqu'il donna sa démission pour s'occuper de l'œuvre des Cercles catholiques.

M. de Mun a été nommé chevalier de la légion d'honneur à Metz.

« Un concours est ouvert à l'École des Beaux-Arts pour l'érection d'un monument à élever à Mgr Mathieu, archevêque de Besançon.

« On écrit au *Times* que l'évêque de Paderborn s'est réfugié en Angleterre, pour échapper aux poursuites de M. de Bismark.

Le rédacteur du *Journal de Fulda* a été condamné à six jours de prison.

« Toute cette persécution, dit une feuille religieuse, n'aura d'autre résultat que de fatiguer le persécuté en le convaincant de l'inanité de la force matérielle contre la force morale. »

Ainsi soit-il!

Henri NADAL.

Chronique locale

et méridionale.

On se rappelle que M. le marquis de Valfons avait demandé à l'Assemblée nationale d'élever de 100 francs le traitement des desservants. Dans le budget de 1877, qui vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre, M. le ministre des finances a inscrit une somme de un million deux cent mille francs destinés à améliorer la situation financière des curés de nos campagnes.

REVUE D'APPEL DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Le ministre de la guerre vient de publier l'avis suivant :

Conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1873, le ministre de la guerre a décidé que tous les hommes appartenant à l'armée territoriale, à savoir ceux des classes 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866, ou appelés à marcher avec ces classes d'après les années de service qu'ils ont accomplies, seront soumis à une revue d'appel dans le courant des mois d'avril ou de mai 1876.

Cette revue d'appel n'aura pas lieu le même jour pour tous les hommes de l'armée territoriale. Chacun d'eux sera convoqué pour un dimanche seulement. Ses convocations ne seront point individuelles; elles seront faites par voies d'affiches. Les affiches placées dans chaque commune indiqueront la date du dimanche d'appel et le lieu de réunion désigné pour tous les hommes de l'armée territoriale domiciliés ou résidant dans ladite commune.

Les points de réunion ont été choisis de façon que les hommes n'aient à parcourir que des distances peu considérables et puissent facilement s'y transporter et rentrer chez eux dans la même journée.

Ils devront être rendus au point désigné, au jour fixé par l'affiche, à neuf heures du matin.

Ils ne recevront d'allocations d'aucune nature et devront eux-mêmes pourvoir à leur subsistance.

Ils devront avoir soin d'emporter avec eux toutes les pièces militaires qu'ils pourraient avoir entre les mains, telles que congé de libération, livret, certificat de bonne conduite.

Les hommes qui, sans motif valable, ne se rendraient pas à ladite convocation seront passibles des punitions énoncées à l'article 16 de la loi du 18 novembre 1875.

Les non-disponibles employés dans les compagnies de chemins de fer, dans les administrations des postes et des télégraphes, dans les établissements de la marine ou de la guerre, dans le corps forestier et dans les douanes, dont la position a été régularisée par leurs administrations ou chefs de service, sont seuls dispensés de cet appel.

Les magistrats de l'ordre judiciaire, les commissaires de police et les gardiens de la ville de Paris sont également dispensés de cet appel.

Dans tous les départements, excepté dans la Seine et Seine-et-Oise, l'appel sera fait pour toutes les armes par circonscription de recrutement de compagnie d'infanterie en quatre dimanches, savoir : le dimanche 2 avril pour les circonscriptions des 1^{res} compagnies de chaque

bataillon, le dimanche 9 avril pour les circonscriptions des 2^{es} compagnies de chaque bataillon, le 23 avril pour les circonscriptions des 3^{es} compagnies de chaque bataillon, et le 30 pour les circonscriptions des 4^{es} compagnies de chaque bataillon.

Ne sont pas soumis à la revue d'appel les hommes faisant partie de la réserve de l'armée territoriale, c'est-à-dire appartenant aux classes 1861, 1860, 1859, 1858, 1857 et 1856.

La réunion pour les hommes du canton Nord et du canton Sud de Cahors, aura lieu le 2 avril, à 9 heures du matin, à la grande Chartrreuse.

LES MANDATS POUR LE PAYEMENT MENSUEL DES TRAITEMENTS

Dans quelques départements, les instituteurs se sont plaints de n'avoir pas encore reçu — au commencement de mars — les mandats que la préfecture doit faire parvenir chaque mois, aux termes de la loi du 19 juillet dernier, pour le paiement régulier des traitements. Ce retard, assurément très regrettable, provient uniquement des difficultés particulières qu'offre toujours la mise en œuvre d'un nouveau service.

MM. les inspecteurs d'académie se sont trouvés, en effet, appelés, au 1^{er} janvier dernier, à jouer, pour la première fois, un rôle actif dans le paiement du traitement des instituteurs. Or, beaucoup d'entre eux n'avaient pas en main tous les renseignements nécessaires pour dresser l'état dont ils devaient fournir une copie à la Préfecture ; il leur a fallu recueillir ces renseignements. Ils ont dû, en outre, pour arrêter les chiffres définitifs, avoir égard aux modifications qu'entraîne l'exécution de la loi en vigueur depuis le 1^{er} janvier dernier.

On comprend, dès lors, que ce premier travail n'ait pu être terminé assez promptement pour que les instituteurs fussent payés à la fin du mois de janvier.

Ce retard ne se produira pas à l'avenir.

Une fois que chaque inspecteur d'académie aura bien et dûment dressé l'état de traitement des instituteurs de sa circonscription, il n'aura plus qu'à tenir compte, chaque mois, de quelques changements résultant des mutations, décès, etc., à faire dresser une copie pour la Préfecture.

Quelques inspecteurs ont fait autographier l'état de traitement. Il est à désirer que cet usage se généralise. Le chef de l'enseignement y gagnera une diminution de travail pour ses bureaux, et le service se fera avec plus de célérité.

Nous apprenons, d'ailleurs, que l'administration centrale est décidée à exercer, à ce sujet, un contrôle exact ; et l'on peut être assuré que, dans peu de temps, les traitements des instituteurs seront payés avec une régularité absolue.

(Journal des Instituteurs).

Le Journal officiel a publié récemment l'instruction pour l'admission à l'école polytechnique.

Les candidats devront se faire inscrire le 1^{er} mai au plus tard, à la préfecture du département où ils étudient.

Les demandes de bourses, demi-bourses et trousseaux devront être remises, au moment de l'inscription, au préfet chargé de l'inscription.

Les candidats trouveront dans les préfectures et sous-préfectures tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin.

Nous rappelons aussi que bientôt vont commencer, dans toute la France, les compositions écrites pour l'admission à l'école militaire de Saint-Cyr. Donnons, à ce propos, quelques détails qui ne sont pas sans importance :

En ce qui concerne les compositions écrites, elles parviendront au ministère de la guerre, sans signature, mais munies d'une feuille volante portant le nom de l'élève et un numéro correspondant placé à l'en-tête de la composition. Elles ne seront remises aux examinateurs qu'une fois cette feuille volante enlevée et mise à part.

Pour les examens oraux, il y aura cette année un jury spécial pour chaque cours, ces jurys se composeront d'un officier supérieur, délégué par le ministre, et des professeurs du cours.

L'avenir, donc, il n'y aura qu'un seul jury, qu'une seule influence pour toutes les facultés à examiner.

En outre, il faudra toujours que trois élèves au minimum assistent aux examens.

Avant l'examen, les questions seront tirées au sort, et la note sera proclamée dès qu'il sera terminé.

Le phylloxera.

Conformément au désir exprimé par la commission supérieure du phylloxera, M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, 6 mars 1876.

Monsieur le préfet,

La commission supérieure du phylloxera instituée auprès de mon ministère, conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1874, vient de tenir sa deuxième session.

Après avoir examiné les nombreux procédés parvenus au ministère, elle a eu le regret de constater qu'aucun des moyens soumis cette année par de nouveaux inventeurs à son appréciation ne remplissait les conditions voulues et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de décerner le prix de 300,000 fr. voté par l'Assemblée nationale.

Les travaux de la commission ont toutefois donné un résultat important en fixant d'une manière précise l'époque à laquelle les traitements doivent être appliqués à la vigne.

En effet, la commission a été unanime à déclarer, avec l'académie des sciences, que le moment favorable pour combattre le phylloxera était celui qui est compris entre le 1^{er} février et le 1^{er} avril. A cette époque de l'année, en agissant comme elle le propose, sur le cep, par l'ébouillantage ou le badigeonnage, afin de détruire l'œuf d'hiver, et, sur les racines, au moyen des insecticides qui se trouvent à la disposition des vigneronnes, et en choisissant de préférence ceux qui ont à la fois la propriété de tuer l'insecte et de donner de la vigueur à la vigne, on permettrait au végétal, mis à l'abri des nouvelles invasions, de résister aux pucerons, dont la plus grande partie d'ailleurs serait détruite.

Je vous invite, Monsieur le préfet, à porter à la connaissance de vos administrés, par tous les moyens de publicité dont vous pouvez disposer, ce fait, qui a une importance considérable, puisqu'il aura pour effet de donner aux viticulteurs une indication nette et précise sur le moment qu'ils devront choisir pour traiter les vignobles attaqués.

La commission n'a pas borné là ses travaux. Elle a reconnu que dans beaucoup de départements les populations manquaient de guides et de conseils, et qu'il était utile de placer auprès d'elles, des hommes éclairés et actifs, qui appelleraient leur attention sur les ruines dont menace la propagation de la maladie et sur les moyens les plus efficaces pour la combattre.

Afin d'arriver à ce résultat, elle a émis à l'unanimité le vœu suivant :

« Il serait bon que dans chaque département fût organisé une commission centrale d'études et de vigilance, dont la Société d'agriculture, quand il en existe une, fournirait des éléments essentiels, mais qui s'adjoindrait les personnes dont le concours lui paraîtrait nécessaire.

« Cette commission entrerait en rapport avec les comices locaux et, à leur défaut, avec les personnes connues sur divers points du département comme pouvant concourir utilement à l'action commune. La commission centrale agirait ainsi sur toute l'étendue du département, et, d'un autre côté, elle formerait le centre auquel viendraient aboutir tous les renseignements utiles. »

La création des comités réclamée par la commission supérieure du phylloxera avait déjà, au moment de l'apparition de la maladie, été recommandée sous un autre nom par le ministère de l'agriculture et du commerce.

Les efforts de mon administration se heurtèrent malheureusement alors à l'inertie et à l'indifférence générales, et, dans la plupart des départements, on n'aboutit à aucun résultat sérieux. Aujourd'hui, on peut espérer que le développement incessant du mal aura éveillé les esprits sur le danger que court la fortune publique et facilitera l'existence d'une institution dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée.

Il vous appartient, Monsieur le Préfet, de vous concerter avec les associations agricoles, afin de constituer au chef-lieu de votre département un comité central renfermant tous les éléments propres à lui donner plus de force et d'autorité.

Ce comité central, une fois établi, devra se créer des relations dans toutes les communes où la vigne sera cultivée, afin d'être immédiatement tenu au courant des événements qui pourront se produire et de guider les intéressés dans les mesures à prendre pour mettre obstacle à la propagation du fléau.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien vous occuper immédiatement de la forma-

tion du comité d'études et de vigilance, et de m'aviser le plus promptement possible du résultat des efforts que vous aurez faits, pour vous conformer au vœu émis par la commission supérieure du phylloxera.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,
C. DE MEAUX.

Aujourd'hui 25 mars, jour de la nouvelle lune, aura lieu la seconde éclipse de lune de l'année, invisible à Paris.

La lune, qui s'approche de nous, en descendant vers son périhélie, mais dont le diamètre est encore plus petit que celui du soleil, passera entre le soleil et la terre sans pouvoir produire d'éclipse totale. Cependant notre satellite produira cette fois une belle éclipse annulaire en changeant d'hémisphère céleste.

Les points les plus avantageux pour observer cet intéressant phénomène, dont aucune des phases n'est visible à Paris, sont les parages océaniques, situés à l'ouest de la Californie, car le milieu de l'éclipse répondra précisément au moment où le soleil passera au méridien, c'est-à-dire à midi.

Le phénomène commencera vers le levé du soleil pour les habitants des îles Gamo, archipel de l'océan pacifique équinoxial, où l'on verra la première impression, il se terminera quelques heures après au nord de Terre-Neuve où la fin du phénomène pourra être aperçue, vers le coucher du soleil.

En rapportant les choses à notre temps moyen de Paris, le passage de la lune devant le soleil commencera vers 5 heures 40 du soir. Il se terminera vers dix heures 50. Il aura donc mis cinq heures 10 m. à s'effectuer.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 9 au 19 mars.

Mathématiques élémentaires.

Mathématiques. — 1 Vioussens ; 2 Mòles.
Version latine. — 1 Vioussens ; 2 Mòles.
Instruct. religieuse. — 1 Mòles ; 2 Couture.

Mathématiques préparatoires.

Géographie. — 1 Poujade ; 2 Combarieu.
Instruct. religieuse. — 1 Combarieu ; 2 Desbans.

Philosophie.

Dissertation française. — 1 Prunières ; 2 Maury.
Instruct. religieuse. — 1 Maury ; 2 Delrieu.

Rhétorique.

Version latine. — 1 Labrousse ; 2 Santarel.
Discours latin. — 1 Labrousse ; 2 Pradel.
Instruct. religieuse. — 1 Pradel ; 2 Caudesaigues.

Seconde.

Géographie. — 1 Nouvelles ; 2 Castagné.
Version latine. — 1 Nouvelles ; 2 Lescale.
Instruct. religieuse. — 1 Grépon ; 2 Castagné.

Troisième.

Version latine. — 1 Rigaldies ; 2 Bertrandies.
Géographie. — 1 Valat ; 2 Rigaldies.
Instruct. religieuse. — 1 Valat ; 2 Appert.

Quatrième.

Arithmétique. — 1 Barbier ; 2 Delpech.
Vers latins. — 1 Barbier ; 2 Lescale.
Instruct. religieuse. — 1 Roche ; 2 Lescale.

Cinquième.

Version latine. — 1 Maratuech ; 2 Rossignol.
Thème latin. — 1 Rossignol ; 2 Gayet.

Sixième.

Version latine. — 1 Appert ; 2 Barriéty.
Thème latin. — 1 Barriéty ; 2 Appert.
Ecriture. — 1 Grégoire ; 2 Tinel.

Septième.

Thème latin. — 1 Maury ; 2 Appert.
Version latine. — 1 Appert ; 2 Bramel.
Ecriture. — 1 Mercié ; 2 Manhiabal.

Huitième.

Exercices latins. — 1 Bénech ; 2 Prunières.
Français. — 1 Bénech ; 2 Rouquié.
Ecriture. — 1 Pouzet ; 2 Delpérier.

Enseignement spécial. — Troisième année.

Géométrie. — 1 Pélissié ; 2 Alliet.
Morale. — 1 Alliet ; 2 Pélissié.

Deuxième année.

Physique. — 1 Bouloumié ; 2 Belloc.
Ecriture. — 1 Bouloumié ; 2 Galié.
Instruct. religieuse. — 1 Castagné ; 2 Bouloumié.

Première année.

Narration. — 1 Cagnac ; 2 Corn.
Ecriture. — 1 Corn ; 2 Lacrouz.
Mathématiques. — 1 Mouréze ; 2 Dajean.

Année préparatoire.

Calcul. — 1 Armand, E. ; 2 Delmas, A.
Ecriture. — 1 Mention ; 2 Vérines.

Classe primaire. — Première division.

Ecriture. — 1 Chanut ; 2 Labro.
Calcul. — 1 Clavières ; 2 Soulié.

Deuxième division.

Ecriture. — 1 Denons ; 2 Darquier.
Calcul. — 1 Bénech, W. ; 2 Gaston.

Troisième division.

Ecriture. — 1 Bénech, E. ; 2 Edoux.
Calcul. — 1 Bénech, E. ; 2 Crudy.

Quatrième division.

Ecriture. — 1 Baudel ; 2 Manhiabal.
Calcul. — 1 Bris ; 2 Breil.

Cours supérieur d'Anglais.

Version. — 1 Maury ; 2 Ausset.

Cours moyen d'Anglais.

Version. — 1 Poujade ; 2 Goudal.

Cours inférieur d'Anglais.

Thème. — 1 Valat ; 2 Pascale.

Cours supérieur d'Allemand.

Vers. — 1 Mazeillé ; 2 Labro.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 25 mars 1876.

Naissances.

Ladoux, Claudine, faub. Cabessut.

Massip, Jean, à St-Cirice.

Bertrand, Jacques-Louis, rue du Tapis-Vert.

Mariages.

Bernet, Jacques et Marguerite, Armand.

Julho, Jules-Jean et Manié, Marie.

Décès.

Gay, Paul, charron, 22 ans, B. Nord.

Coutan, Marguerite, 79 ans, B. Nord.

Coudere, Alexandre, 73 ans rue du Rempart.

Guiraudet, François, 73 ans, aux Ramonets.

Rueyre, Marie, 67 ans, à St-Henri.

Ilbert, Marie, 76 ans, faub. Cabessut.

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

JOURS	FETES	FOIRES.
26 Diman.	Leïtare.	
27 Lundi.	s Adalbert.	Cabrerets, Cazals, Concorès, Gramat, Puybrun.
28 Mardi.	s Gentrard.	Beauregard, Luzech.
29 Mercur.	s Cyrille.	Grézels, Soturac, Floirac.
30 Jeudi.	s Quérin.	
31 Vend.	s Valérie.	
1 Samedi	s Hugues.	Cahors.

Lunaisons du mois de Mars.

☉ P. Q. le 3, à 9 h. 57 du matin.
☽ P. L. le 10, à 6 h. 21 du matin.
☽ D. Q. le 18, à 1 h. 34 du matin.
☉ N. L. le 25, à 8 h. 21 du soir.

Les jours croissent de 1 h. 50 m.

Dernières nouvelles

Les bureaux du Sénat ont nommé la commission chargée d'examiner les propositions d'amnistie. Ont été élus :

- 1^{er} bureau. — M. Frantz.
 - 2^e. — M. le marquis de Malleville, qui s'est prononcé pour des mesures de clémence.
 - 3^e. — M. Michel (contre la proposition).
 - 4^e. — M. l'amiral de Dompierre d'Hornoy (id).
 - 5^e. — M. de Belcastel (id).
 - 6^e. — Général Changarnier (id).
 - 7^e. — M. Paris (id).
 - 8^e. — M. Delsol (id).
 - 9^e. — M. Fourcand (contre l'amnistie), mais pour des mesures de grâce individuelles très larges).
- Les ministres n'ont parlé dans aucun bureau.

Paris, 25 mars, 3 h. s.

La commission de l'amnistie au Sénat a élu à l'unanimité le général Changarnier président. La commission attendra pour prendre une décision que la Chambre ait statué sur cette même question. Elle entendra mercredi M. Dufaure. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, la Chambre des députés a voté sans discussion la levée de l'état de siège. Elle discute en ce moment l'élection de M. de Mun.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 25 mars, 2 h. 25 s.

Hier, à la chambre des députés, on a voté l'enquête sur l'élection du comte de Mun par 307 voix contre 169. Tous les journaux constatent la grande éloquence, la diction savante et le talent sympathique du jeune orateur. La résolution de la Chambre des députés a produit une impression mauvaise, malgré la modération apparente de M. Gambetta qui a demandé l'urgence.

Bourse de Paris.

Paris, 25 mars 1876.

Rente 3 p. %	66.50
— 4 1/2 p. %	94.90
— 5 p. %	104.85

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, sautes, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :
 » Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry
 » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant épiciers.

AU PETIT S^T-THOMAS.

NOUVEAUTÉS.

PARIS.

Les propriétaires de cette maison ont l'honneur d'informer les dames de Cahors et de l'arrondissement, que MM. Petit et Bonnet (M^{me} Francis successeur) rue du Parc, Cahors, a cessé de les représenter. Ils les prient de vouloir bien dorénavant adresser leurs demandes

d'échantillons ou de marchandises directement au Petit S^T-Thomas à Paris.

Envoi franco au-dessus de 25 francs

AU PETIT SAINT-THOMAS

27, 29, 31, 33, et 35, rue du Bac et 25, rue de l'Université,

PARIS.

La Maison du Petit Saint-Thomas, l'une des plus anciennes et des plus importantes Maisons de Nouveautés de Paris, se recommande surtout par le bon goût et l'immense variété de ses assortiments.

La première, elle a mis véritablement en pratique le système de « vendre toutes les marchandises à très-bon marché et entièrement de confiance. »

Ce principe, toujours suivi et complété par un soin constant d'apporter la plus grande économie dans les frais généraux, lui a valu une vogue méritée et persistante, en permettant au public d'apprécier la réalité des avantages que cette Maison ne cesse d'offrir.

ENVOI FRANCO

d'Echantillons, Catalogues et Dessins ENVOIS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS DANS TOUTE LA FRANCE, L'ALLEMAGNE, LA BELGIQUE, LA SUISSE, LONDRES ET L'ITALIE SEPTENTRIONALE

DÉJEUNER DES DAMES

ET DES JEUNES PERSONNES

Pour remplacer le Chocolat, souvent si difficile à digérer, et le Café au lait, dont les effets débilitants occasionnent aux dames diverses maladies, de grands médecins recommandent tout particulièrement le **Racahout de Delangrenier**, aliment aussi léger qu'agréable, possédant les propriétés nutritives et reconstituantes qui conviennent aux personnes atteintes de chlorose ou d'anémie. Dépôts dans toutes les villes. (Se méfier des contrefaçons.)

ACHETEZ VOS MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE

Économie réelle. — Garanties sérieuses.

Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.

Une des plus anc. maisons de Fabrication, fondée en 1794 par l'ancien Directeur de l'École d'Horlogerie, membre de l'Acad. nationale A.M. & C.

Rue St-Vincent, 46, Besançon, seule ville française de production. Envoi franco de prix et renseignements.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

A VENDRE

1° Le Château de Mauroux, par Puy-l'Evêque, et ses dépendances : Une Garenne de . . . 7 h. 49
 Autres Bois . . . 4 80
 Terres labourables . . . 19 »
 Vignes . . . 18 »
 Prés . . . 4 »
 En tout environ . . . 53 »
 2° La Propriété de M. Maratuech, à Vire : Magnifique maison de maître et bâtiments ruraux neufs.

Terres labourables . . . 9 h. 80
 Prés . . . 1 20
 Vignes . . . 1 »
 Bois . . . 5 »
 En tout . . . 17 »

3° La Propriété de M. Carrié, capitaine d'artillerie à Vire. Jolie maison et terres en excellent rapport, d'une contenance de 1 h. 30. Le tout à portée de trois gares au moins. S'adresser à M. Rives, expert patenté à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot) qui a les pouvoirs pour vendre.

VICHY

Adminis: Paris, 22, boul. Montmartre
 PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.
 SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.
 SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ETAT**
 Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

DÉPURATIF DU SANG

Pilules d'Extrait de Salsepareille composé DU DOCTEUR E. SMITH, DE LONDRES. Remède doux, sûr et sans mercure. Guérison radicale des maladies de la peau, dartres, gale, répercutée, rougeurs, démangeaisons, boutons, les douleurs rhumatismales et vices du sang. Les personnes atteintes de maladies invétérées peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce **dépuratif végétal** qui adoucit le sang et rétablit la santé. Prix : 3 et 10 francs la boîte. Dépôt à Cahors, pharmacie DULAC.

A VENDRE

ou **Petit Omnibus de famille** presque tout neuf, fait à Paris, BONNE OCCASION. S'adresser à M. Carayon, carrossier à Cahors, boulevard Sud.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Mauvaise gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Mauvaises digestions, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

A VENDRE

1° Une MAISON, avec Ecurie, servant d'hôtel appelé de la Promenade, situé à St-Céré, boulevard de Larvol, avec ou sans le mobilier de l'hôtel, en très-bon état ;
 2° Plus une grande Grange, située rue de Versailles et aux abords de la place de Larvol ;
 Ces Biens à vendre appartiennent à la famille JOUANAUD, vétérinaire à St Céré. S'adresser pour traiter et pour avoir tous renseignements, soit à M^{me} Ve JOUANAUD, née MARCILLAC, de St-Céré ; soit à M. Germain JOUANAUD, son fils, vétérinaire à St-Céré, soit à M^e de LAMAZE, notaire, à St-Céré. Il sera donné toutes garanties et toutes facilités pour le paiement.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTEMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Métreier dépositaire à Cahors Seule Maison vendant

MACHINE

A NAVETTE

brevetée s. g. d. g.

Marchant au pied et à la main

Au prix de 125 francs montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table 150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix: 2 fr. Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.



LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix



DRAGES DU DOCTEUR DEB. toniques, Dépuratives, au copahivale de fer et mangane. Guérison certaine sans injections et sans mercure de toutes les MALADIES SECRÈTES des deux sexes, récentes ou anciennes, blennorrhagies, pertes blanches, maladies de vessie, de matrice, incontinence et rétention d'urine, rétrécissement, maladies de la peau, dartres, rhumatismes, etc. Ces Drages préservent des accidents consécutifs, et font, seules, disparaître les maladies résultant d'un vice du sang ou de l'écoulement des humeurs. Prix: 4 fr. Expéd. franco. Paris, pharmacie Fontaine, pl. Petits-Pères, 9, et les Pharmaciens. — On trouve mêmes phis: les DRAGES du docteur ELIE, anti-nerveux, qui calment instantanément les NEURALGIES, les maladies nerveuses, migraines, palpitations, hystérie, épilepsie. Prix: 5 fr. — Remède nouveau! A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

MASTIC LHOMME-LEFORT



SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID ET CIGATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE) Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris. se défier des nombreuses imitations et exiger la signature de l'inventeur sur chaque boîte. — Dépôt dans tout le département chez les principaux épiciers, grainetiers ou quincailliers et à Cahors, dépôt central pour le Lot : chez M. Vinel, pharm.-droguiste.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location

MAISON DU OUISTITI

PIANOS et ORGUES 3 ans de CRÉDIT

En payant le prix de la location mensuellement, on devient propriétaire d'un instrument du facteur de son choix.

SCHACK, 53, rue Caumartin, Paris. (Envoi en province.)

BAYLES J^{ne}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, bousoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOFFLE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES

D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES

DE LIÈGE.

PÂTE ET SIROP

DE SÈVE DE PIN MARITIME

de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de Toux, Rhumes, Gripes, Catarrhes, Bronchites, Enrouement, Extinction de voix et Asthme, sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin de Lagasse. Dépôt dans les principales pharmacies.

PASTILLES DIGESTIVES

AUX LACTATES ALCALINS

de BURIN DU BUISSON, Lauréat de l'Académie de Médecine de Paris.

ELLES SONT SOUVERAINES CONTRE :

les Digestions laborieuses ; les Gonflements d'estomac ; les Pituites ; les Nausées ; la Sécheresse de la bouche ; les Migraines ; les Renvois de gaz ; les Vomissements.

Dépôt dans les principales pharmacies.